

Séquence 4 : la IIIème République

L'instauration difficile de la troisième République.

Après l'armistice de janvier 1871, la France signe un traité de paix avec la Prusse : la France perd alors l'Alsace et une partie de la Lorraine.

La majorité du pays ne soutient pas le nouveau régime et les royalistes remportent ainsi les élections à l'Assemblée. Mais face aux divisions royalistes, la République gagne l'adhésion des Français. Les **lois constitutionnelles** de 1875 installent un **régime parlementaire** et les républicains remportent les élections en 1880.

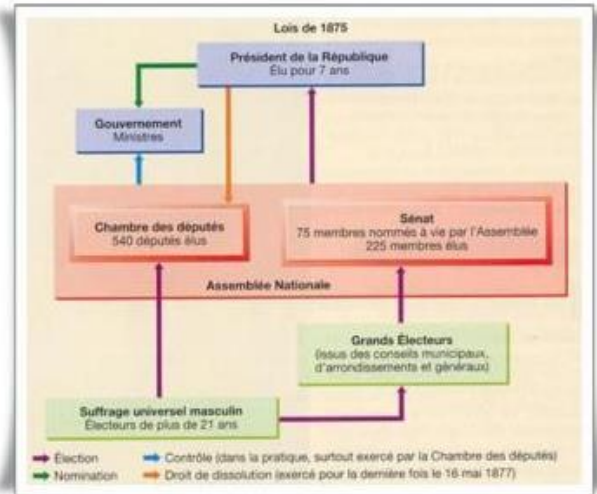
La République se maintient.

De grandes lois assurent la stabilité de la République :

- ▶ 1881 rétablissement des libertés publiques (liberté de réunion, liberté d'expression, liberté de la presse) ;
- ▶ lois Ferry (1881-1882) qui imposent l'École primaire gratuite, **laïque** et obligatoire (elle doit former ainsi des citoyens)
- ▶ adoption de la Marseillaise comme hymne national et du 14 juillet comme fête nationale. Le buste de Marianne est installé dans les mairies

La République résiste aux crises.

La troisième République affronte plusieurs crises entre 1894 et 1906. L'Affaire Dreyfus centralise les oppositions. Celle-ci débute comme une erreur judiciaire, mais le scandale qui éclate divise les politiciens et les Français en deux camps.



Au début du XXe siècle, les tensions s'accroissent entre les républicains et l'Église catholique. La loi de séparation des Églises et de l'État est alors votée en 1905. La France devient un État laïc et la religion devient un domaine privé.

➤ **Le droit de vote de 1815 à 1840**

Période	Restauration	Monarchie de Juillet	Seconde République	Second Empire	Troisième République
Quelles dates ?	1815-1830	1830-1848	1848-1851	1851-1870	1870-1940
Qui dirige	Louis XVIII Charles X	Louis Philippe 1er	Louis Napoléon Bonaparte	Napoléon III	
Quel est le type de suffrage	Suffrage censitaire masculin	Suffrage censitaire masculin	Suffrage universel masculin	Suffrage universel masculin	
Nom du régime	Monarchie constitutionnelle	Monarchie Constitutionnelle	République	Empire autoritaire	République
Evènement marquant			Abolition de l'esclavage		
Quel évènement y met fin	Trois Glorieuses (juillet 1830)	Révolution de février 1848	Coup d'Etat de 1851		

➤ La Commune de Paris



La Commune de Paris, du 26 mars 1871 jusqu'à la « semaine sanglante » (21 - 28 mai), désigne une période révolutionnaire à Paris, qui, contre le gouvernement, issu de l'Assemblée nationale qui vient d'être élue, établit une organisation ouvrière comme organisatrice de la ville, et gouvernement prolétarien. Dans plusieurs autres villes de France (Marseille, Lyon, Saint-Étienne, Toulouse, Narbonne, Grenoble, Limoges) des communes sont proclamées à partir du 3 mars 1871, mais elles furent toutes rapidement réprimées. Pour Karl Marx, c'est la première insurrection prolétarienne autonome.

<https://www.histoiredumonde.net/-Commune-de-Paris-1871-.html>

Provocations

À l'automne précédent, après avoir capturé l'empereur Napoléon III et son armée à [Sedan](#), les Prussiens ont assiégé la capitale et le [gouvernement de la Défense nationale](#), qui s'est entre-temps réfugié à Bordeaux, s'est résigné à signer un armistice.

Les vainqueurs se voient accorder le droit de défilé le 1er mars 1871 à Paris, dans une capitale en deuil, devant des statues recouvertes d'un voile noir. Les Parisiens ruminent leur humiliation. Après avoir soutenu un siège très pénible, ils se sentent trahis par leurs gouvernants.

L'Assemblée nouvellement élue et où dominent les monarchistes attise les tensions. Après l'arrêt des combats contre les Prussiens, elle renonce à revenir à Paris et quitte Bordeaux pour... Versailles, la ville royale !

Dès le lendemain, parmi ses premières mesures, le gouvernement lève sans préavis le moratoire sur le remboursement des effets de commerce et des loyers qui avait été instauré au début de la guerre. Il supprime aussi l'indemnité due à la garde nationale (30 sous par jour). Or, à Paris, la garde nationale rassemble pas moins de 180 000 hommes issus de la

petite bourgeoisie et du monde ouvrier qui se sont portés volontaires pour défendre la capitale contre l'ennemi et se sont habitués à vivre sous les armes.

Massacre

L'atmosphère s'échauffe. Thiers décide de récupérer 227 canons financés par les Parisiens en vue de la défense de la capitale. La garde nationale les a disposés sur les buttes de Montmartre et de Belleville pour les mettre hors d'atteinte des Prussiens lors de leur entrée dans la capitale.

Le samedi 18 mars, Thiers envoie une colonne de 4 000 soldats avec l'ordre de les récupérer. On sonne le tocsin. La foule s'assemble. Les soldats se débandent ou se rallient au petit peuple.

Le général Lecomte, qui commande l'une des brigades, est fait prisonnier. Un autre général, Clément-Thomas, qui se promène sur les boulevards, est arrêté à son tour par les émeutiers ; on lui reproche d'avoir participé à la [répression de juin 1848](#). À 17 heures, les deux hommes sont exécutés par la foule.

Des émeutes se produisent au même moment en d'autres quartiers de Paris. Adolphe Thiers renonce à les réprimer. Peut-être juge-t-il l'entreprise trop risquée avec 30 000 soldats à la fidélité incertaine face aux 150 000 hommes de la garde nationale ? Il ordonne donc à l'armée et aux corps constitués d'évacuer sur le champ la capitale. L'évacuation commence avant même le meurtre des généraux Lecomte et Clément-Thomas. Elle est achevée le soir même.

Confusion

Abandonné par la République, Paris s'en remet à des militants jacobins nostalgiques de la *Grande Révolution* (celle de 1789), à des anarchistes, des socialistes et des utopistes. Pris de court par le vide du pouvoir, ces militants au nombre d'une trentaine se réunissent dans la plus grande confusion à l'Hôtel de ville.

Ils organisent des élections municipales le 26 mars mais la majorité des Parisiens s'en désintéressent (229 000 votants sur 485000 inscrits). Il est vrai que beaucoup de bourgeois n'ont pas attendu pour fuir la capitale.

La *Commune* est néanmoins proclamée dans la foulée des élections le 28 mars 1871. Elle est représentée par une assemblée de 79 élus et son nom fait référence à la Commune insurrectionnelle qui [mit bas la royauté](#) le 10 août 1792.

La capitale doit dès lors supporter un deuxième siège, non par les Prussiens mais par l'armée française. Il s'achèvera dans la tragédie, avec la [Semaine Sanglante](#), deux mois plus tard. La blessure, jamais cicatrisée, continue de séparer en France la gauche de la droite.

Les carences alimentaires du siège de Paris

Le siège de Paris commence officiellement le 19 septembre 1870 et s'achèvera avec l'armistice du 28 janvier 1871. Encerclée par les troupes allemandes, la population parisienne, même si elle se sent prisonnière, pense pouvoir résister et vaincre.

Peu à peu, avec les échecs des sorties militaires parisiennes qui se soldent par de lourdes pertes humaines (Le Bourget, Champigny, Buzenval...), le mécontentement s'installe, augmenté par la rigueur de l'hiver et par la famine due à l'absence d'un rationnement organisé et à la spéculation sur les produits alimentaires.

C'est l'un de ces établissements que représente Clément-Auguste Andrieux (né en 1829) dans *La Queue devant la boucherie*. C'est d'ailleurs dans cette même période que des commerces de viandes insolites commencent à ouvrir çà et là dans la ville.



La queue devant la boucherie. Siège de Paris en 1870.

ANDRIEUX Clément-Auguste (1829 - 1880)

© Saint-Denis, musée d'art et d'histoire - Cliché I. Andréani



Le dépeceur de rats.

[CHAILLOU Narcisse \(1837 - 1896\)](#)

© Saint-Denis, musée d'art et d'histoire - Cliché I. Andréani

Une barricade près de Charonne- mars 1871 – Doc Bibliothèque Historique de la Ville de Paris.



➤ **Les lois et les avancées sociales sous la IIIème République**

1. Loi du 14 février 1879 : la Marseillaise devient l'hymne national
2. Loi 6 juillet 1880 qui établit un jour de fête nationale annuelle : le 14 juillet.
3. Loi 17 juillet 1880 qui abroge le décret du 29-12-1851 sur les cafés, cabarets et débits de boissons.
4. Loi du 21 décembre 1880 dite « Camille Sée » sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.
5. Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse La loi Gaysot du 13 juillet 1990.
6. Loi du 16 juin 1881 établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques.
7. Loi Jules Ferry du 28 mars 1882 sur l'école primaire obligatoire.
8. Loi du 21 mars 1884 relative à la création de syndicats professionnels, dite loi Waldeck-Rousseau.
9. Loi 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale.
10. Loi « Naquet » du 27 juillet 1884.
11. Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
12. Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.

1. De 1880 au début du xx^e siècle, le temps des lois et des combats

● Une série de lois sont mises en place à la fin du XIX^e siècle, sous la III^e République, **pour laïciser les institutions du pays et limiter l'influence de l'Église catholique.**

● Dans les années 1880, l'école est au cœur de la question laïque. Sous l'impulsion de Jules Ferry, en charge de l'instruction publique, les **lois scolaires de Jules Ferry (Situation 1)** mettent en place une école primaire gratuite, laïque et obligatoire. Elles réaffirment la liberté de conscience et reconnaissent l'existence d'une école privée. Cependant, elles sont mal reçues par l'Église catholique qui perd ainsi son droit de contrôle dans les écoles publiques et marquent le début de la « guerre scolaire ». Dans les années suivantes, la laïcisation de la société progresse dans les domaines de la santé, de la vie politique et des institutions (rétablissement du divorce dans le Code civil).

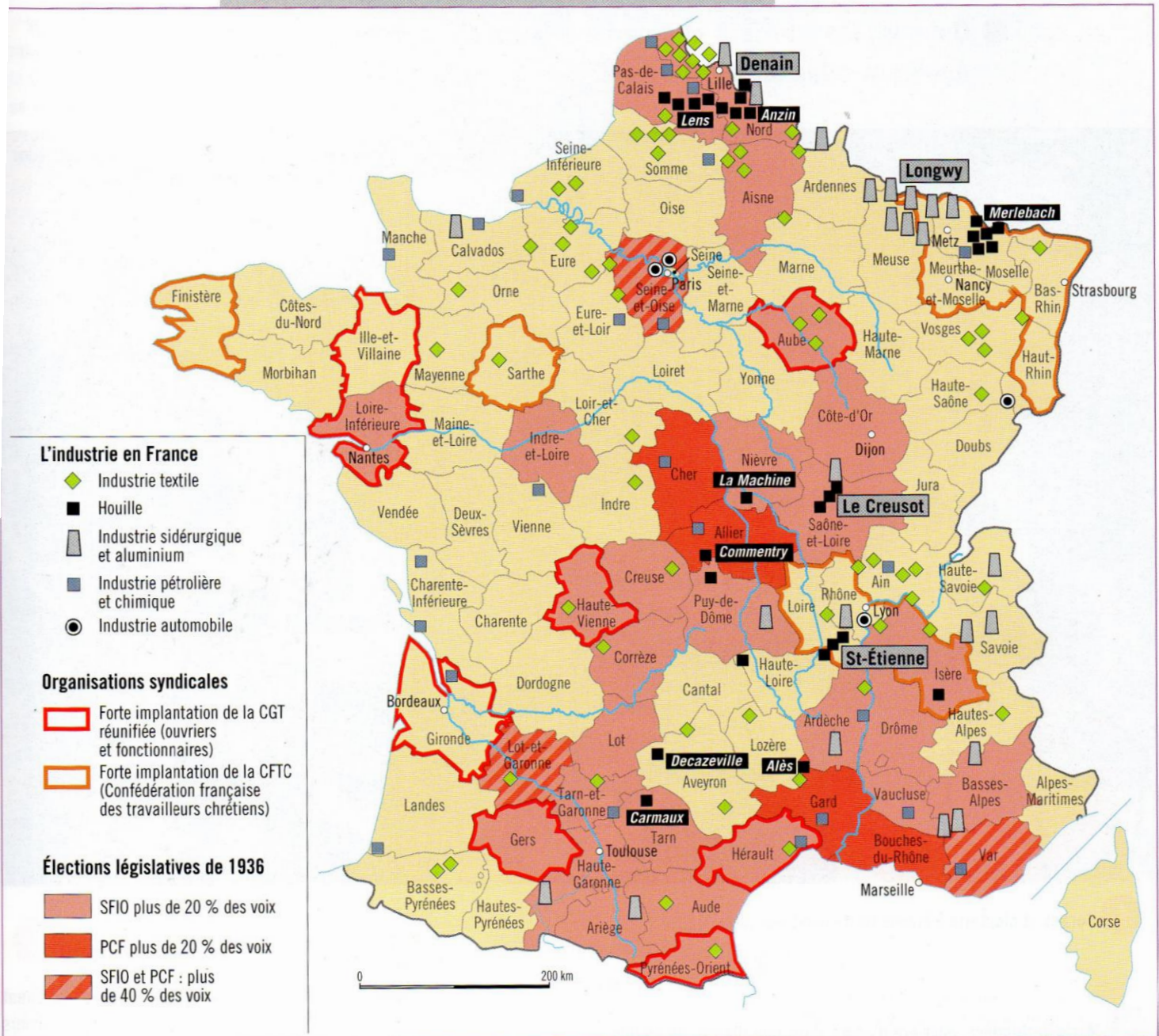
● En 1904, c'est la rupture des relations diplomatiques entre la République et le pape. Les deux camps s'opposent parfois violemment. **La séparation des Églises et de l'État est devenue inévitable.** Engagée dans un esprit de combat, elle se conclut, en 1905, sous l'impulsion d'Aristide Briand, dans une volonté d'apaisement (**Situation 2**). Les religions minoritaires acceptent le texte, alors que l'Église catholique oppose des résistances, notamment à l'occasion des inventaires de biens des églises avant leur attribution à des associations culturelles en 1906. Les relations diplomatiques avec la papauté ne sont rétablies qu'en 1924.

➤ En savoir plus sur <https://www.laculturegenerale.com/grandes-lois-republique/> | [La culture générale](#)

➤ 1936 : le Front Populaire

Document 1 :

2 Les ouvriers en France à la veille du front populaire.



L'industrie en France

- ◆ Industrie textile
- Houille
- ▲ Industrie sidérurgique et aluminium
- Industrie pétrolière et chimique
- Industrie automobile

Organisations syndicales

- ▭ Forte implantation de la CGT réunifiée (ouvriers et fonctionnaires)
- ▭ Forte implantation de la CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens)

Élections législatives de 1936

- ▭ SFIO plus de 20 % des voix
- ▭ PCF plus de 20 % des voix
- ▭ SFIO et PCF : plus de 40 % des voix

doc 2 Le point de vue de Simone Weil

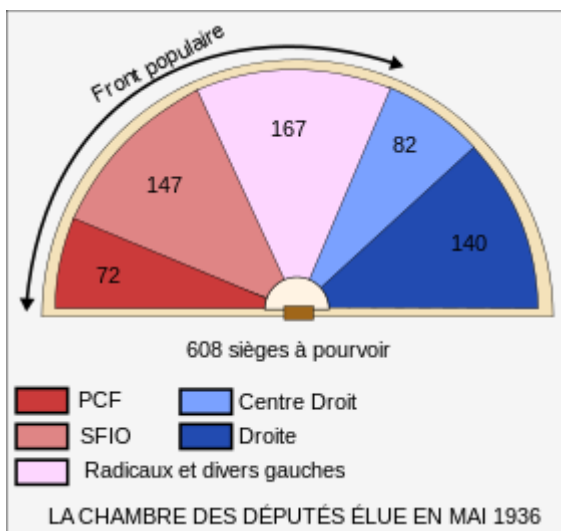
La philosophe Simone Weil a partagé la vie et le travail des ouvriers pendant deux années. En 1936, elle s'interroge sur le mouvement.

Pourquoi les ouvriers n'ont-ils pas attendu la formation du nouveau gouvernement ? [...] En premier lieu, on n'a pas eu la force d'attendre. Tous ceux qui ont souffert savent que lorsqu'on croit qu'on va être délivré d'une souffrance trop longue et trop dure, les derniers jours d'attente sont intolérables. Mais le facteur essentiel est ailleurs. Le public, et les patrons, et Léon Blum¹ lui-même, et tous ceux qui sont étrangers à cette vie d'esclave sont incapables de comprendre ce qui a été décisif dans cette affaire. C'est que, dans ce mouvement, il s'agit de bien autre chose que de telle ou telle revendication particulière, si importante soit-elle. Si le gouvernement avait pu obtenir pleine et entière satisfaction par de simples pourparlers, on aurait été bien moins content. Il s'agit, après avoir toujours plié, tout subi, tout encaissé en silence pendant des mois et des années, d'oser enfin se redresser. Se tenir debout. Prendre la parole à son tour. Se sentir des hommes, pendant quelques jours. Indépendamment des revendications, cette grève est en elle-même une joie. Une joie pure. Une joie sans mélange.

1. Léon Blum est le chef du gouvernement du Front populaire.

Simone Weil, « Journal d'usine », *La Condition ouvrière*, Gallimard, 1951.

Document 4



doc 3 Une usine occupée



doc 5 Les lois de juin 1936

Loi du 20 juin 1936

Tout ouvrier employé ou apprenti, occupé dans une profession industrielle, commerciale ou libérale ou dans une société coopérative, ainsi que tout compagnon ou apprenti appartenant à un atelier artisanal, a droit après un an de service continu dans l'établissement à un congé annuel continu payé, d'une durée minimum de quinze jours, comportant au moins douze jours ouvrables.

Loi du 21 juin 1936

Dans les établissements industriels, commerciaux, artisanaux et coopératifs ou dans leurs dépendances, de quelque nature qu'ils soient, publics ou privés, laïques ou religieux, même s'ils ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance, y compris les établissements publics hospitaliers et les asiles d'aliénés, la durée du travail effectif des ouvriers et employés de l'un ou de l'autre sexe et de tout âge ne peut excéder quarante heures par semaine.

Aucune diminution dans le niveau de vie des travailleurs ne peut résulter de l'application de la présente loi, qui ne peut être une cause déterminante de la réduction de la rémunération ouvrière (salaires et avantages accessoires).

Extraits du *Journal officiel*, 26 juin 1936.



[David Seymour](#) – FRANCE. Paris. Pere Lachaise cemetery. Demonstration in memory of those who were killed during the 1871 Paris Commune at the "Mur des Federes". May 19th, 1936.



[David Seymour](#) FRANCE. Montrouge, near Paris. The delegations representing the constituencies who elected the 378 deputies of the Popular Front demonstrate at the Buffalo velodrome stadium. June 12th,...



[Robert Capa](#) ©
[International](#)
[Center](#) of
[Photography](#)

FRANCE. Boulogne-Billancourt, near Paris. May 28th, 1936. Workers sleeping in the Renault factory during a sit-in strike. The strike was part of a national movement supporting the creation...



[David Seymour](#)
[View profile](#)

FRANCE. Striking workers in the courtyard of the Jacquenet and Mesnet factory. June 1936.

Les accords de Matignon

(7 juin 1936)

« Les délégués de la Confédération générale de la production française et de la CGT se sont réunis sous la présidence de Monsieur le Président du Conseil, et ont conclu l'accord ci-après,

après arbitrage de Monsieur le Président du Conseil :

Art.1. La délégation patronale admet l'établissement immédiat de contrats collectifs de travail.

Art.2. Ces contrats devront comprendre notamment les articles 3 à 5 ci-après.

Art.3. L'observation des lois s'imposant à tous les citoyens, les employeurs reconnaissent la liberté d'opinion, ainsi que le droit pour les travailleurs d'adhérer librement et d'appartenir à un syndicat professionnel constitué en vertu du livre III du Code du travail. Les employeurs s'engagent à ne pas prendre en considération le fait d'appartenir ou de ne pas appartenir à un

syndicat pour arrêter leurs décisions en ce qui concerne l'embauchage, la conduite ou la répartition du travail, les mesures de discipline ou de congédiement (...)

Art.4. Les salaires réels pratiqués pour tous les ouvriers à la date du 25 mai 1936 seront, du jour de la reprise du travail, rajustés suivant une échelle décroissante commençant à 15% pour

les salaires les moins élevés pour arriver à 7% pour les salaires les plus élevés, le total des salaires de chaque établissement ne devant, en aucun cas, être augmentés de plus de 12% (...)

Art.5. En dehors des cas particuliers déjà réglés par la loi, dans chaque établissement comprenant plus de dix ouvriers, après accord entre organisations syndicales, ou, à défaut, entre les intéressés, il sera institué deux ou plusieurs délégués ouvriers selon l'importance de

l'établissement. Ces délégués ont qualité pour présenter à la direction les réclamations individuelles qui n'auraient pas été directement satisfaites, visant l'application des lois, décrets, règlements du Code du travail, des tarifs de salaires, et des mesures d'hygiène et de sécurité (...)

Art.6. La délégation patronale s'engage à ce qu'il ne soit prise aucune sanction pour faits de grève.

Art.7. La délégation confédérale ouvrière demande aux travailleurs en grève de décider la reprise du travail dès que les directions des établissements auront accepté l'accord général intervenu et dès que les pourparlers relatifs à son application auront été engagés entre les directions et le personnel des établissements. »

**Société, culture et politique
au XIXème siècle**

